



**RAPPORT DU COMITE EXECUTIF A LA 53^E ASSEMBLEE PLENIERE SUR
LES QUESTIONS DE POLITIQUE ET D'ADMINISTRATION DE LA SADC PF
PRÉSENTÉ LE 04 JUILLET 2023**

Monsieur le Président, je propose que l'Assemblée plénière adopte le rapport du Comité exécutif sur la politique et les questions administratives de l'Assemblée parlementaire de la SADC, qui demande que la 53^e session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC examine les politiques, déposé sur la table le 4 juillet 2023.

I. PRÉAMBULE

L'article 12(1) de la Constitution de la SADC PF prévoit que :

« Le Comité exécutif est chargé de gérer les affaires du Forum, de donner des directives au Secrétariat et de veiller à ce que les décisions de l'Assemblée plénière soient mises en œuvre ; il est responsable devant l'Assemblée plénière ».

Conformément à ce mandat, le Comité exécutif (EXCO) du Forum parlementaire de la SADC (PF SADC) s'est réuni les 27 et 28 mai 2023 à l'hôtel Eden Bleu dans la République des Seychelles. Le Comité exécutif présente maintenant son rapport consolidé sur les questions politiques et administratives, qui appelle à des considérations politiques de la part de l'Assemblée plénière, principal organe de décision de la SADC-PF. Le rapport contient les recommandations et les résolutions du Comité exécutif à l'intention de la 53^e Assemblée plénière pour examen, adoption et/ou prise en compte, selon le cas.

II. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La liste complète des membres du comité exécutif figure à l'**annexe 1** du présent rapport.

La réunion a atteint le quorum et a donc procédé à l'examen de l'ordre du jour adopté.

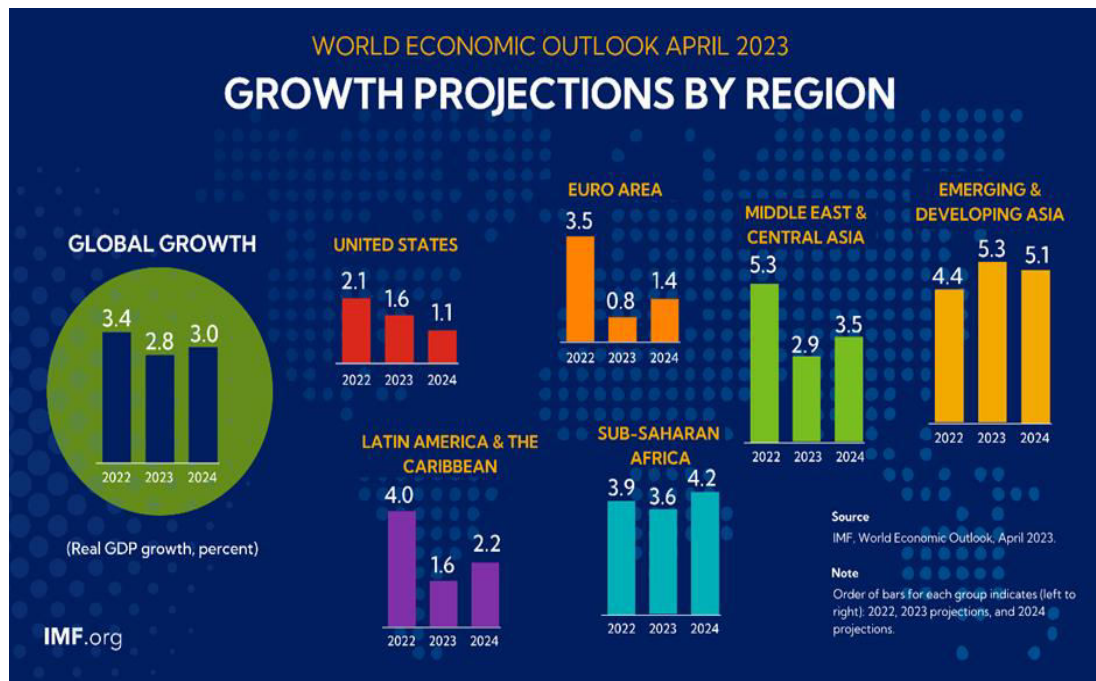
III. QUESTIONS SOUMISES A L'EXAMEN DE LA 53^E ASSEMBLEE PLENIERE

1.0. L'ASSEMBLEE PLENIERE PRENDRA NOTE DES PERSPECTIVES REGIONALES DE LA SADC EN 2023

1.1. En ce qui concerne les perspectives régionales de la SADC en 2023, le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que la région de la SADC reste confrontée à de multiples défis qui mettent en péril la vie socio-économique des citoyens au 21^e siècle. L'un des principaux problèmes est l'absence de hiérarchisation des programmes pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Alors qu'il est communément admis que les ODD sont un moyen durable de mettre en œuvre les droits de l'homme fondamentaux tels que le droit à la santé et à l'alimentation, on constate que les gouvernements du monde entier poursuivent des programmes différents tels que l'investissement massif dans l'armée, la recherche aérospatiale, les moyens de développer l'industrie de la mode et, plus récemment, l'intelligence artificielle.

1.2. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être noter qu'un décalage similaire est constaté dans la région de la SADC, où la sécurité alimentaire et énergétique est un problème majeur qui affecte la jouissance des droits de l'homme fondamentaux. La croissance économique en 2023, qui est un indicateur direct de la capacité de production d'une société, devrait être plus faible pour

l'Afrique subsaharienne que pour les autres régions. Les dernières données disponibles auprès du Fonds monétaire international (FMI) sont préoccupantes, car la croissance économique de l'Afrique subsaharienne devrait passer de 3,9 à 3,6 % en 2023 avant de remonter à 4,2 % en 2024, ce qui indique que 2023 sera probablement une année plus difficile pour les consommateurs.



- 1.3. Comme le précisent les Perspectives agricoles de l'OCDE-FAO 2022-2031, l'Afrique subsaharienne devrait compter plus de 330 millions d'habitants supplémentaires d'ici à 2031, ce qui représente une croissance de 2,5 % par an. Alors que les économies de la région dépendent fortement des matières premières basées sur les ressources et de la production de produits agricoles, le développement d'une agro-industrie durable semble être impératif pour la survie à long terme de la région et pour l'absorption de la jeunesse émergente dans des postes qualifiés. En outre, l'Afrique compte des millions d'hectares de terres arables inutilisées qui ont le potentiel de produire des produits agricoles haut de gamme pouvant être utilisés à la fois pour le marché intérieur et pour l'exportation.
- 1.4. L'Assemblée plénière est invitée à noter que les produits agricoles et les produits issus de l'agro-industrie font également partie des biens qui peuvent être échangés dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), ce qui peut contribuer à améliorer le commerce intra-africain et à réduire le déficit commercial avec d'autres régions.
- 1.5. En outre, l'agriculture et ses sous-produits peuvent également constituer une source d'énergie renouvelable et propre qui contribuerait à atténuer le déficit énergétique de l'Afrique subsaharienne et à réduire la dépendance continue de la région à l'égard des combustibles fossiles, tout en évitant la hausse des prix inflationnistes due au conflit Russie/Ukraine et à d'autres

raisons. Selon la FAO, l'irrigation à l'énergie solaire au Rwanda et les digesteurs de biogaz pour conserver la fraîcheur du lait en Tanzanie¹ sont des exemples de réussite sur la façon dont l'agriculture peut contribuer à générer de l'énergie propre qui répond aux besoins de l'agriculture et à d'autres fins. En outre, les parcs éoliens et solaires sont généralement situés à proximité de pâturages agricoles où les terrains sont exposés à un vent et à un soleil abondants. Au cours des dix prochaines années, l'agriculture peut donc être une panacée pour la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique australe, à condition que des investissements précoces soient progressivement réalisés dans les années à venir grâce à une redéfinition des priorités des programmes gouvernementaux.

1.6. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des perspectives régionales de la SADC en 2023, qui ont motivé le choix du thème de la 53^e Assemblée plénière : « **Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage dans la région de la SADC : le rôle des parlements** », et à reconnaître que les parlements devraient être au centre des initiatives de réforme et de contrôle visant à catalyser la modernisation des techniques et de la production agricoles, au bénéfice direct des citoyens de la SADC.

2.0. ACCUEIL DE LA 53^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 2.1. L'Assemblée plénière est invitée à exprimer ses sincères remerciements au Parlement de la République unie de Tanzanie, présidé par l'honorable Dr Tulia Ackson, pour avoir gracieusement accepté d'accueillir la 53^e session de l'Assemblée plénière.
- 2.2. L'Assemblée plénière est en outre invitée à exprimer sa gratitude, par l'intermédiaire de l'orateur hôte, l'honorable Dr Tulia Ackson, à Son Excellence, Samia Suluhu Hassan, présidente de la République unie de Tanzanie, pour avoir accepté d'ouvrir officiellement la 53^e session de l'Assemblée plénière. L'Assemblée plénière est en outre invitée à exprimer sa gratitude au gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie pour la chaleureuse hospitalité dont ont bénéficié tous les délégués à la 53^e session de l'Assemblée plénière.

3.0. MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DE LA SADC-PF

- 3.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à rappeler que le 42^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC s'est tenu du 17 au 18 août 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo, pour, entre autres, examiner les progrès accomplis dans la transformation du Forum en un parlement régional de la SADC. À cette occasion, il a été souligné que les prochaines étapes juridiques pour procéder à la transformation seraient la signature de l'accord d'amendement du traité de la SADC par les États

¹ <https://www.fao.org/fao-stories/article/en/c/1412108/>

membres, suivie de la signature et de la ratification du protocole sur le Parlement de la SADC.

- 3.2. Le Comité exécutif invite en outre l'Assemblée plénière à considérer que le statu quo actuel est que 8 des 16 États membres de la SADC ont signé l'accord modifiant le traité de la SADC, alors que 12 signatures sont nécessaires pour donner un effet juridique à l'amendement. Le Conseil des ministres de la SADC, qui s'est réuni en mars 2023, a indiqué que ce n'est qu'une fois que l'amendement sera entré en vigueur que le protocole pourra être finalisé et que le processus de signature et de ratification du protocole pourra être entamé avec l'aide du secrétariat de la SADC. Actuellement, le secrétariat de la SADC-PF travaille en tandem avec le secrétariat de la SADC pour s'assurer que les instruments juridiques suivent scrupuleusement la politique des organes de la SADC et que les fonctions essentielles du forum sont maintenues dans le projet de protocole en cours d'élaboration.

3.3. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des développements ci-dessus et à approuver ce qui suit :

- (a) le Forum continue à travailler avec le Secrétariat de la SADC pour refléter les fonctions du Forum telles qu'elles sont prévues dans la feuille de route approuvée pour la proposition de transformation ; et
- (b) que le Forum mène d'autres actions de lobbying auprès des chefs d'État et de gouvernement, des ministères des affaires étrangères et d'autres parties prenantes concernées afin de faire progresser la signature de l'amendement au traité de la SADC.

4.0. MISE A JOUR SUR LE FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC ET LES SUCESSEURS DE LA FIDUCIE

- 4.1. Comme l'Assemblée plénière s'en souviendra, la création du Forum parlementaire de la SADC et les successeurs de la fiducie ont été approuvés par la 50^e Assemblée plénière du Forum et des amendements ont ensuite été apportés à la Constitution du Forum pour, entre autres, établir la fiducie en tant qu'organe en vertu de l'article 10(1).
- 4.2. Le Comité exécutif a le plaisir d'informer l'Assemblée plénière que l'acte de fiducie a été dûment enregistré auprès du Master de la Haute Cour de la République de Namibie après avoir été signé par les trois premiers fiduciaires à Windhoek, en Namibie, en présence d'un notaire. Conformément aux exigences linguistiques convenues et à l'ordre alphabétique des parlements membres, les trois premiers administrateurs ont été désignés par les parlements de Namibie (anglais), d'Angola (portugais) et de la République démocratique du Congo (français).

Les noms des fiduciaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

PARLEMENT	NOM DU FIDUCIAIRE	OCCUPATION	GENRE
Angola	Hon. Aia-Eza Nacília Gomes da Silva	Présidente de la commission parlementaire des affaires économiques et financières à l'Assemblée nationale.	Féminin
République démocratique du Congo	Hon. Andre Leon Tumba Mukendi	Membres du parlement	Homme
Namibie	Hon. Professor Peter Hitjitevi Katjavivi	Président de l'Assemblée nationale.	Homme

4.3. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des développements ci-dessus et à approuver ce qui suit :

- (a) que la fiducie soit autorisée à travailler de manière indépendante, conformément à la loi sur les fiducies en vigueur en Namibie, et à mobiliser des ressources pour le compte du Forum en tant que bénéficiaire ;
- (b) que les fiduciaires nommés dirigent désormais les procédures de la fiducie conformément aux pouvoirs et fonctions qui leur sont conférés par l'acte de fiducie enregistré.

5.0. STRATÉGIES DE TRANSPOSITION MENÉES PAR LE FORUM

5.1. Comme le rappellera l'Assemblée plénière, la domestication des cadres normatifs régionaux reste une question cruciale à laquelle les organisations interparlementaires telles que le Forum sont confrontées au 21^e siècle. Dans un contexte économique incertain, le protectionnisme pousse progressivement les pays à adopter des politiques conservatrices qui entravent l'harmonisation des normes juridiques au niveau international. Le protectionnisme est une école de pensée qui encourage les pays à ne considérer que ce qui est bon pour eux, indépendamment des changements sur le plan international ou des engagements internationaux pris. En raison du protectionnisme souverain, de nombreux pays se sont retirés des traités internationaux ou ont quitté des organisations internationales qui partageaient un objectif de développement commun.

5.2. Des organisations telles que le Forum parlementaire de la SADC sont directement concernées par la question du protectionnisme par rapport à la

domestication, d'autant plus que le Forum élabore des instruments législatifs normatifs régionaux sous la forme de lois types qui ont une valeur persuasive pour ses parlements membres.

5.3. À cet égard, le Forum doit continuellement innover pour développer des outils et des partenariats afin de s'assurer que les stratégies de domestication sont engagées avec un plus grand élan. Certaines de ces stratégies de domestication récemment mises en œuvre sont présentées ci-dessous :

5.3.1. Un tableau de bord est en cours d'élaboration pour la loi type sur la gestion des finances publiques (GFP) récemment adoptée. À cet égard, des termes de référence ont été formulés pour le groupe de travail technique qui doit être réactivé afin de superviser le travail du consultant désigné pour élaborer la fiche d'évaluation. Le tableau de bord est en cours de finalisation et fait l'objet d'un contrôle régulier de la part du groupe de travail technique sur la gestion des finances publiques.

5.3.2 Le projet de gouvernance en matière de SDRS, de VIH et de sida (2019-2023) touche à sa fin. À cet égard, le Forum soumettra à la Suède une nouvelle proposition de projet pour une période de trois ans, axée sur l'égalité des genres et la violence basée sur le genre, la couverture sanitaire universelle, l'éducation sexuelle complète, les grossesses précoces et non désirées et l'avortement sans risque, ainsi que sur la promotion de la démocratisation et des droits de l'homme. Cela est conforme au plan stratégique du Forum (2019-2023) visant à poursuivre l'égalité des genres en Afrique australe et à prévenir la discrimination, en particulier pour les populations clés.

5.3.3 Une réunion de benchmarking a été organisée avec les organisations interparlementaires des principales communautés économiques régionales (CER) d'Afrique en février 2023 pour discuter de l'harmonisation des normes autour de thèmes de gouvernance clés tels que l'égalité des sexes, la SDRS, la lutte contre la corruption, la gestion des finances publiques, entre autres. Des outils de connaissance sous forme de principes et de lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre la corruption ont été pré-testés et validés avec les parlements nationaux. Des ateliers et des formations régionales ont également été organisés avec des députés et des membres du personnel du Parlement sur les thèmes de la participation politique des femmes, de la responsabilité démocratique et de la zone de libre-échange continentale africaine au cours de la période février-mars 2023.

5.4. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à approuver la stratégie continue du Forum visant à collaborer avec les parlements et les parties prenantes concernées et à poursuivre la transposition des normes juridiques par le biais de projets et d'initiatives ciblés visant à améliorer le paysage socio-économique de la SADC, conformément au plan stratégique du Forum.

6.0. MISE À JOUR SUR LA COOPÉRATION MONDIALE SUD-SUD

- 6.1. L'Assemblée plénière est invitée à rappeler que le Forum collabore depuis un certain temps avec les autorités du Venezuela, par le biais de l'observation électorale et d'autres initiatives visant à partager l'expérience des pairs, l'apprentissage mutuel et à explorer les domaines de coopération à travers l'axe géographique Amérique latine-Afrique australe.
- 6.2. A cet égard, certains députés de la Commission permanente chargée de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) ont participé à une session de travail dans la République du Venezuela du 29 mars au 4 avril 2023. L'objectif de la réunion était d'examiner les questions relatives à l'énergie et à l'agriculture, qui sont directement liées au thème de la 53^e session de l'assemblée plénière du Forum. C'était l'occasion pour les députés du Forum d'apprécier la manière dont ce pays traitait diverses questions dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, qui présentaient un intérêt pour la région de la SADC, d'autant plus que cette dernière est elle-même confrontée à des problèmes similaires en matière d'insuffisance énergétique, d'insécurité alimentaire, de catastrophes climatiques, d'assèchement des réserves de pétrole, pour n'en citer que quelques-uns.
- 6.3. Parmi les résultats de la session de travail, on peut citer la perspective de forger des accords de collaboration et des associations d'amitié entre le Venezuela et les parlements nationaux sous l'égide du Forum, dans le but de maintenir l'élan acquis grâce à cette coopération stratégique sud-sud.

6.4. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des développements susmentionnés et à approuver la poursuite de l'examen des initiatives de coopération sud-sud, conformément au mandat du Forum qui consiste à poursuivre la mise en place de réseaux interparlementaires, en particulier avec les pays d'Amérique latine situés de l'autre côté de l'océan Atlantique, tels que le Mexique, le Venezuela, la Bolivie, etc. qui partagent des priorités socio-économiques similaires à celles des nations de la SADC.

7.0. MISE A JOUR DES INITIATIVES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

- 7.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que plusieurs initiatives ont été menées par le Forum pour mobiliser des ressources en vue de mettre en œuvre des programmes et des projets thématiques.
- 7.2. À cet égard, en marge de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW) en mars 2023, le Forum a rencontré des parties prenantes américaines impliquées dans la coopération au développement dans le monde entier afin d'explorer les possibilités de mobilisation de ressources pour des projets sur l'égalité des sexes, la santé publique et les objectifs de développement durable (ODD). Le Forum a rencontré des représentants du National Democratic Institute (NDI), du Département d'État américain (Bureau des affaires africaines) et de l'Agence

américaine pour le développement international (USAID), entre autres, afin de présenter le Forum et d'exposer ses principaux domaines d'intervention dans les domaines de la promotion des droits de l'homme, de la gouvernance d'entreprise et du renforcement de la démocratie en Afrique australe. Il a été souligné que, contrairement à d'autres organisations régionales, le Forum est une organisation apolitique qui comprend à la fois des députés du gouvernement et de l'opposition et qui est idéalement placée pour faire progresser la responsabilité démocratique et s'engager dans des cadres de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

- 7.3. Le rôle du Forum dans l'établissement de références juridiques normatives pour la région, sous la forme de lois types, a également été souligné, y compris les moyens de diffusion de ces références aux États membres et leur suivi continu par l'intermédiaire de l'organe de contrôle spécialisé du Forum. Dans cette optique, les partenaires se sont félicités des présentations faites par les représentants du Forum et ont exprimé leur satisfaction car certains d'entre eux n'avaient jamais apprécié le travail du Forum pour faire avancer la démocratie et les droits de l'homme et avaient en fait ignoré son existence.
- 7.4. Le résultat de cet échange avec les partenaires américains a été que beaucoup ont été impressionnés par le mandat solide du Forum, ainsi que par ses réalisations en matière d'élaboration et d'application d'une législation modèle. Ils se sont donc engagés à explorer d'autres partenariats avec le Forum et ses parlements membres.
- 7.5. En outre, le Forum a également rencontré l'ambassade de l'Inde en avril 2023 afin d'explorer les possibilités de collaboration en matière de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et dans d'autres domaines où l'Inde a joué un rôle de pionnier. L'ambassade de l'Inde a exprimé sa volonté d'aider le Forum à l'avenir, soulignant qu'à l'heure actuelle, les priorités de financement du pays sont davantage orientées vers les pays individuels que vers les organisations régionales. L'ambassade souhaiterait donc envisager des accords bilatéraux pour le renforcement des capacités avec des pays individuels, avec la facilitation de la SADC-PF.

7.6. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à approuver la poursuite des initiatives de mobilisation des ressources avec les partenaires de coopération américains, l'ambassade indienne et d'autres partenaires qui partagent les mêmes objectifs que le Forum en matière de coopération au développement.

8.0. PROPOSITION D'ACCUEILLIR LE CENTRE RÉGIONAL D'AFRIQUE AUSTRALE (SAHUB) SOUS LES AUSPICES DU FORUM

- 8.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à rappeler que l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale de Zambie ont convenu, par un protocole d'accord en décembre 2019, que le Centre régional pour l'Afrique australe (SAHUB) serait hébergé par l'Assemblée nationale de Zambie. Le

centre a été créé dans le but d'aider les parlements nationaux à adopter l'innovation en matière de TIC et à numériser leurs services. Cela représentait le résultat de la Conférence 2018 sur l'e-Parlement qui s'est tenue à Genève, au cours de laquelle le Centre pour l'innovation au Parlement (CIP) de l'UIP a annoncé un partenariat entre l'UIP et les parlements pour soutenir l'innovation parlementaire grâce à l'utilisation accrue d'outils numériques. Il a été souligné que les outils numériques permettaient de gagner du temps et de surmonter les barrières physiques, rapprochant ainsi les pays et donnant vie à la collaboration interparlementaire.

- 8.2. Le SAHUB est essentiel pour aider le Forum et d'autres parlements nationaux à moderniser leurs plateformes numériques et à organiser des réunions en ligne au cours de la période de COVID-19. Aujourd'hui, le SAHUB représente un atout précieux pour la région, avec une composition d'États d'Afrique australe qui reflète celle de la SADC-PF. Quoiqu'il en soit, le protocole d'accord entre l'UIP et le Parlement zambien ayant expiré le 31 décembre 2021, le SAHUB est techniquement sans hôte.
- 8.3. À cet égard, il est proposé que le Forum envisage d'accueillir le SAHUB de manière permanente. Dans le même temps, étant donné que le Forum a également lancé des initiatives visant à renforcer les capacités des parlements nationaux en matière d'innovation dans le domaine des TIC, l'accueil du SAHUB apportera un nouvel élan et une expertise technique à ses efforts. L'accueil du SAHUB permettra également d'accroître les compétences en matière de TIC disponibles sous l'égide du Forum et d'affiner les processus TIC du Forum, qui envisage de se transformer en un Parlement régional de la SADC.
- 8.4. L'UIP a déjà approuvé le fait que le SAHUB soit hébergé par la SADC-PF et cette mise à jour sera présentée lors de la prochaine session de l'UIP qui se tiendra à Luanda, en Angola, dans le courant de l'année.

8.5. DÉCISION

Il est demandé à l'Assemblée plénière d'approuver l'accueil du SAHUB au sein du Forum et de mobiliser des ressources pour financer cet accueil, sans que cela n'affecte le budget de base du Forum.

9.0. MISE A JOUR DU CADRE DE GESTION DES RISQUES DU FORUM

- 9.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à rappeler qu'un registre des risques est désormais en place au sein du Forum et que les risques stratégiques et opérationnels du Forum font l'objet d'un suivi attentif. À cet égard, le personnel du Forum contribue au processus d'établissement de rapports grâce à une base de données centralisée pour tous les risques existants.
- 9.2. L'Assemblée plénière est invitée à noter qu'il n'existe à ce jour aucun risque opérationnel éminent au sein du Forum. Un risque identifié est celui des

finances du Forum qui ne permettent pas de mener physiquement toutes les activités statutaires, ce à quoi il est remédié en organisant certains événements virtuellement ou grâce au soutien de donateurs lorsque c'est possible. Le manque de moyens financiers implique également qu'aucun recrutement ne peut être envisagé actuellement et que les postes doivent être pourvus par détachement. L'Assemblée plénière est invitée à noter que le directeur des affaires parlementaires et des programmes, dont l'Assemblée plénière avait approuvé le détachement, a maintenant pris ses fonctions au siège du Forum à Windhoek.

9.3. DÉCISION

L'Assemblée plénière est invitée à prendre note de ce qui précède et à approuver que le cadre de gestion des risques du Forum fasse l'objet d'un suivi permanent et rigoureux afin que le Forum ne rencontre aucun obstacle opérationnel ou stratégique à moyen et long terme.

M. le Président, je propose.

ANNEXE 1

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2022 À 2024

1. Hon. Speaker Roger Mancienne - Président - Seychelles (Président)
2. Hon M. Joanne Sabrina Tour Vice-présidente - Maurice
3. Hon. Mduduzi M. Matsebula, Trésorier - Royaume d'Eswatini
4. Hon. Pedro Sebastião - Angola
5. Hon. Président Phandu Tombola Chana Skelemani - Botswana
6. Hon Nadine Mangabu Luabeya – RDC
7. Rt. Hon. Président Tlohang Sekhamane - Lesotho
8. Hon. Présidente Christine Harijaona Razanamahasoia - Madagascar
9. Hon Rachel Zulu - Malawi
10. Hon Esperança Laurinda Francisco Nhiuane Bias - Mozambique
11. Hon Phillipus Wido Katamelo - Namibie
12. Hon. Président Prof. Peter Hitjitevi Katjavivi – Namibie – ex officio
13. Hon Speaker Nosiviwe Mapisa-Nqakula – Afrique du Sud
14. Hon. Président Dr Tulia Ackson – Tanzania
15. Hon. Regina Esparon, Présidente du RWPC - ex-officio
16. Hon Princess Kasune -Zambie
17. Hon. Speaker Adv. Jacob Francis Nzwidamilimo - Zimbabwe

Membres de la mémoire institutionnelle jusqu'en décembre 2023

18. Hon. Présidente Carolina Cerqueira - Angola
19. Hon. Darren Bergman, député, Ancien trésorier - Afrique du Sud
20. Hon. Selemani Jumanne Zedi, député, Tanzanie
21. Hon. Présidente Nelly Mutti - Zambie
22. Hon. Dought Ndiweni, député - Zimbabwe